Syndicat National de la DGFIP

FORCE OUVRIERE

Section de l'Aveyron

fo.ddfip12@dgfip.finances.gouv.fr
http://www.fo-dgfip-sd.fr/012/

Rodez, le 25 novembre 2019

Compte rendu du CHS-CT du 25 novembre 2019

Après plusieurs mois de boycott des instances aveyronnaises, l'intersyndicale départementale a décidé de siéger à nouveau mais continue de demander le retrait du plan Darmanin, convaincue des méfaits de cette réforme tant pour les agents que pour les citoyens.

Le premier point à l'ordre du jour concernait le **Dossier de présentation du transfert de l'activité du SIE D'Espalion au SIE de Rodez**. Il s'agit de la nouvelle fiche d'impact ; la sémantique a changé, comme s'il n'y avait plus d'impact et comme si on écartait toute vision négative des restructurations.

Le transfert du SIE d'Espalion au 01/01/2020 impacte 6 emplois. Au 1er janvier, il manquera 1A et 1C suite au transfert au SIE de Rodez. 1 cadre B, sortie école, doit arriver au mois de mai, sur une chaise de C. La direction a présenté le plan avec les bureaux où devraient arriver les agents. Il va y avoir par exemple un bureau avec 3 agents et une surface < à 10m² par agent, le seuil minimum règlementaire.

L'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) a rappelé qu'il y avait besoin de mettre en place une réflexion sur le mobilier vu la petite taille des espaces pour les agents, notamment en privilégiant les bureaux droits. Il a également rappelé l'importance des sanitaires. La norme pour 20 hommes est d'un wc de confort et d'un urinoir. Pour 20 femmes, deux wc de confort sont nécessaires. Le SIE de Rodez est situé au rdc du bâtiment, avec d'autres services et l'accueil généraliste. On est loin du compte et du respect de la norme. L'ISST a demandé à ce qu'un accueil RH soit réalisé avec les nouveaux arrivants afin de leur montrer où sont les extincteurs, les boutons de coupure d'urgence de l'électricité, les évacuations…

Suite à notre interrogation sur l'accueil de ce transfert par les agents concernés, le président du CHS-CT a répondu qu'il n'y avait pas de crainte particulière, 1 agent attendant la prime de transfert, 1 autre la prime de déménagement. Tout va bien dans le meilleur des mondes.

Malgré la présentation positive du projet de transfert, les OS ont donné à l'unanimité un avis défavorable. Nous estimons que sur 3 agents déplacés, 2 voient la distance domicile – lieu de travail augmenter, ce qui aggrave le risque routier et créera

une perte de temps personnel. Les conditions matérielles seront moins favorables pour eux : parking moins accessible, pas de climatisation, espace de travail réduit. Nous considérons également que les agents vont connaître un changement d'organisation du travail qui peut être difficile pour eux. Quant aux agents de Rodez, ils vont perdre de l'espace de travail, avoir des vacances de postes au 1er janvier, voir leur charge de travail augmenter puisque tous les pôles ne verront pas d'agents arriver (notamment le pôle CFE).

Le deuxième point à l'ordre du jour concernait les **dépenses**. Sur un budget de 51 517€, le département a engagé pour 51 509,06€ de dépenses en 2019. Il ne restait plus de crédits lors de ce CHS-CT. La direction avait tout dépensé durant nos boycotts. De bonne guerre…

Bilan sommaire de l'année 2019 :

- Incendie : 9 392,74€
- Ergonomie (matériel, stores...) : 30 431,94€
- Prévention des autres risques (fauteuils adaptés, secourisme...) : 11 502,18€
- Frais de fonctionnement : 182,20€

Une **fiche de signalement** a été présentée concernant des menaces verbales d'un contribuable à l'encontre d'agents d'accueil.

La direction entend prendre l'attache d'un **psychologue du travail** afin de trouver une solution à une crise dans un service en particulier. Direction, ISST, médecin du travail, personne n'a trouvé la solution. Ce psychologue du travail est déjà intervenu dans d'autres départements avec des résultats généralement très positifs pour les collectifs de travail. Mais cela suppose une adhésion et la plus large participation possible des agents du service concerné. Espérons une issue favorable avec cette action pour le bien de tous.

Un point a été fait concernant le **bilan du télétravail pour l'année 2019**. Il a concerné 7 personnes, dont 50 % de contrôleurs, avec une répartition assez homogène sur les missions de la DDFIP de l'Aveyron.

FO-DGFIP 12 a rappelé que si le télétravail pouvait être une amélioration des conditions de travail pour les agents qui le demandent, cela ne devait pas induire à une dégradation des conditions de travail pour les autres agents présents dans les services. Or le télétravail amène certains problèmes dans les services : l'accueil physique et téléphonique retombe sur les autres agents durant le télétravail, problèmes pour poser les congés, qui remplace pour des tâches spécifiques ?, dégradation de l'ambiance, moins de mutualisation… Nous constatons que d'une manière générale, ces sujets ne sont jamais abordés par les chefs de services avec l'ensemble des agents, ce qui peut être source de conflits et de tensions.

Le Directeur a précisé que concernant les encadrants, leurs demandes de télétravail seront abordées, sur le département, de la même façon que leurs demandes de temps partiel.

En **question diverse**, l'intersyndicale a demandé à ce que soit faite une **étude d'impact de la géographie revisitée sur les agents**. 94 agents seraient concernés directement sur le département, sans compter les services qui vont récupérer des missions. Le Directeur a précisé avoir une note de la Direction Générale qui cadre les choses à ce sujet : à savoir une fiche de présentation par changement.

Pour les OS, ce n'est pas suffisant. Nous souhaitons avoir une vision plus large des impacts sur les agents, notamment en matière de Risques Psychosociaux (RPS). La direction a déjà inventorié qui serait touché et commencé à noter les choix des agents qui ont émis des souhaits suite aux annonces. Le Directeur a accepté que cela soit discuté et traité dans le groupe de travail concernant les RPS.

Une dernière question concernait les agents d'entretien au CFP du 8 mai. Suite à un départ à la retraite, les agents d'entretien présents ont récupéré des heures et vont être amenés à intervenir durant les heures de bureau. Ce qui ne sera pas sans poser de problèmes. Il faudra que les choses soient cadrées et communiquées auprès des agents.

Les représentants FODGFiP-12.